VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. Voelkel, Jr. vs Succession de Mlle Catherine Aurich.

No 77,729—Cour Civile de District — Division E.

MARDI, LE 6 FEVRIER 1906.

Grande vente en partage de Propriétés Foncières

De Grande Valeur, dans le Quatrième District.

A proximité des Ecoles, Eglises, Marchés et Lignes de Cars.

Une bâtisse en briques à deux étages, No 2311 rue Tchoupitoulas.
Une bâtisse en briques à deux étages, No 2315 rue Tchoupitoulas.
Un cottage double sur un très grand lot de terre, Nos 2116-18 rue Camp.
Deux bâtisses doubles, Nos 913-15 avenue Washington, et Nos 917-19 Avenue Washington.
Une bâtisse double à un étage en bois et briques Nos 2126-28 rue Magasin.
Un cottage simple en bois, élevé de terre, No 1118 rue Joséphine.
Une fort jolie résidence à deux étages avec vastes terrains, No 2121 Rue Magasin.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur— No 846 rue Commune—En vertu d'un jugement de la Cour Civile de District, Division E, de l'Hon. Geo. H. Théard juge, rendu et lu en Cour ouverte le 20 décembre 1905 et signé en cour ouverte le 3 janvier 1906, et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 6 février 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à propriété ci-après décrite, à savoir:

No 2311 rue Tchoupitoulas.

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet désigné par le No 28, borné par les rues Tchoupitoulas, Philip, Rousseau et Soraparu, mesurant en mesure américaine vingt et un pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt sept pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de la propriété No 769, cent quatre vingt pieds quatre pouces sur la ligne à côté de la rue Soraparu, et vingt et un pieds quatre pouces sur la ligne du fond, comme il est plus complètement démontré par référence à un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 28 octobre 1879, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La propriété ci-dessus décrite formant une partie des lots Nos 16 et 17 sur un plan de H. Grant, daté le 2 février 1844 et déposé en l'étude de L. B. Kenny, ancien notaire.

No 2315 Rue Tchoupitoulas.

Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet désigné par le No 28, borné par les rues Tchoupitoulas, Philip, Rousseau et Soraparu, mesurant, en mesure américaine, vingt et un pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, cent quatre vingt huit pieds quatre pouces et une ligne sur la ligne de la propriété No 771, cent quatre vingt cinq pieds, sept pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue Soraparu, et vingt et un pieds, sept pouces sur la ligne du fond, ensemble avec toutes et particulièrement, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les propriétés ci-dessus décrites formant partie des deux lots de terre, désignés par les Nos 16 et 17 sur un plan par H. Grant, daté le 2 février 1844 et déposés en l'étude de L. B. Kenny, ancien notaire.

Nos 2116-18 Rue du Camp.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Joséphine, Camp et Jackson, désigné par le No 7 sur un plan dressé par F. H. Tourné, architecte, le 19ème jour de mai 1889, et déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, pour référence comme plan No 155, et mesurant trente pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent onze pieds entre lignes parallèles mesure française.

Nos 913-15 Washington et Nos 917-19 avenue Washington.

Deux certains lots de terre, situés et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Laurel, Quatrième et Constance, désigné par les Nos 4 et 5, sur un certain plan dressé par E. Baisson, voyer, daté le 10 février 1862, une copie du devis auquel est annexé à un acte passé en l'étude de William J. Satcell, notaire le 27 novembre 1867, les dits lots sont contigus. Lot No 4 mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Washington par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf pieds et le lot No 5 mesurant trente deux pieds un pouce de face à l'avenue Washington par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt neuf pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

No 2126-28 rue Magasin.

Un certain lot de terre situé et étant dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasine Jackson, Constance et Joséphine mesurant en mesure américaine vingt trois pieds dix pouces et une ligne à la rue Magasine sur soixante seize pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et étant composé de l'arrière portion des lots originaux Nos 1 et 2, et d'une partie seulement de l'arrière portion du lot No 3, le tout d'après un plan ou devis dudit lot ou portion de terre en ceci rapporté et autres propriétés annexé à un acte passé pardevant Benjamin Cory, notaire en cette ville, le 18ème jour de mai 1879 et d'après un devis par S. G. Dell'Isle, voyer en cette ville daté le 6 mars 1882, annexé audit acte pour référence, ledit lot ou portion de terre en ceci rapporté est désigné par la lettre D, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par ses numéros municipaux (vieux) 636 et 634 rue Magasine, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, ensemble aussi le droit, titre et intérêt ou vendeur, n'importe ce que cela sera en et à une partie du mur contigue ladite propriété sur le côté vers la rue Joséphine, acquise par le vendeur par paiement du jugement rendu contre lui dans le procès intitulé "Adolph Leech vs Liberals Ins. Co.", sous le No 14,242 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

No 1118 rue Josephine.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasine, Joséphine, Camp et l'avenue Jackson, désigné comme une portion du lot No 1 sur un devis annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, le 21ème jour de février 1856, et mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Joséphine sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, commençant à une distance de cent trente pieds dix pouces et cinq lignes de l'encoignure des rues Magasine et Joséphine.

No 2121 Rue Magasin.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Joséphine et Camp et l'avenue Jackson, et étant désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 4 mars 1904 et annexé à un acte passé pardevant le notaire soussigné, le 19 mai 1904, au "Teutonia Building and Loan Co." pour référence. D'après ledit plan le lot A mesurant quarante neuf pieds neuf pouces et sept lignes de face à la rue Magasin, une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Jackson, et cent trente pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Joséphine, et là se rétrécissant dix sept pieds dix pouces et trois lignes sur une profondeur plus loin de vingt neuf pieds, et tienne et un pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond comme il est plus complètement démontré par référence audit plan d'arpentage ci-devant référé.

Conditions—Comptant. Il est en plus ordonné que toutes personnes soit référées à E. J. Maloney, notaire, pour l'objet de compléter le dit partage. L'acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1906. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication.

Paul W. Maloney, E. J. Maloney, avocats pour le demandeur.
M. E. Monhauser, avocat pour le défendeur.

PETER GALLAGHER, encanteur.

6 janv—6 7 14 21 28 — fév 3 6

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENTE OCCASION POUR ENTREPRENDRE

Un Commerce d'Ecurie ou d'Entrepreneur de Pompes Funèbres

La Grande Bâtisse à Deux Etages en Bois, Occupée Pendant Plusieurs Années Comme Etablissement d'Entrepreneur de Pompes Funèbres,

NO 1019 RUE TERPSICHORE, entre les rues Magasins et Constance.

Excellente location pour résidence ou affaire commerciale.
[Voitures, Véhicules et Chevaux seront vendus à une date plus tard.]
Succession de Elizabeth Kerrigan, veuve de Edward Duffy, No 77,770, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur. — JEUDI, le 11 janvier 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 5 décembre 1905, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Magasin, Edward (maintenant Melpomène) et Constance désigné par le No 12 ayant trente deux pieds deux et un quart de pouce de face à la rue Baronne, cent cinquante neuf pieds, dix pouces de profondeur et trente deux pieds de largeur dans le fond tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant une grande bâtisse à deux étages en bois occupée pendant plusieurs années comme établissement d'entrepreneur de pompes funèbres. La maison contenant grandes remises pour voitures, etc., et 12 chambres.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance si l'on a à un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès; la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. D. Dimitry, avocat. 10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

Morgan & Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Sixième District,

A UN ILET DE L'AVENUE ST CHARLES,

Quatre Résidences et un Joli Cottage Simple sur Quatre Lots,

ENTOURES PAR DE MAGNIFIQUES "HOMES."

Succession de Charles L. et Sarah E. Veltz.

No 42,973—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division E daté et signé le 12 décembre 1905 et à moi adressé à Will. J. Morgan, Encanteur, nous vendrons à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

MARDI, LE 16 JANVIER 1906, A MIDI,

les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Quatre lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Boudousquié (maintenant Atlanta), Semlat et Dufossat, désignés comme lots numéros 11, 12, 13 et 14 et mesurant comme suit:

Le lot No 11 mesurant trente pieds de face à la rue Boudousquié (maintenant Atlanta) Le lot No 12 mesurant trente et un pieds de face sur ladite rue Boudousquié (ou Atlanta) Les lots Nos 13 et 14, mesurant chacun trente deux pieds de face à la rue Boudousquié (maintenant Atlanta) Tous les dits lots ayant une profondeur de cent pieds chacun, entre lignes parallèles, et le lot No 11 formant l'encoignure des rues Boudousquié et Semlat.

Conditions Comptant. L'acte de vente pardevant Ernste Viktrick, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Richard et Vidrine, avocats. MORGAN & METZLER, Encanteurs.

17 déc—17 24 31—janv 7 14 17 18

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ASSORTIMENT DE CHOIX DE PROPRIÉTÉS

VACANTES ET AMELIOREES POUR PLACEMENT ET SPECULATION.

SPLENDIDE PROPRIETE COMMERCIALE

Faisant face au fleuve, courant au travers de la rue Tchoupitoulas, No 2330 rue Tchoupitoulas, entre les rues Philip et Soraparu.

TROIS COTTAGES DOUBLES,

Lots vacants et propriétés de résidences dans le Deuxième District, Nos 2600-02, 2606-08 et 2612-14 rue Dumaine, entre les rues Broad et Dorgenois. Cinq lots à bâtir sur la rue St-Philippe, entre les rues White et Broad, avec bâtisse de la laiterie.

PROPRIETES COMMERCIALES DESIRABLES,

Lots vacants et propriétés améliorées dans le Septième District:

ILET DE TERRE avec bâtisse occupée comme buvette et salon de barbe, dans l'îlet borné par l'Avenue Leake, Levée de Protection Supérieure, rues Oak et Général Ogden.

ILET DE TERRE TRIANGULAIRE borné par les rues Plum, Général Ogden et l'Avenue Leake, ayant petite résidence avec bâtisse d'écurie, etc.

UNE PORTION DE TERRE, faisant face au chemin de fer Yazoo et Mississipi Valley et en face du Southern Can Co., dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Colapissa, Orleander et Short.

EPICERIE A DEUX ETAGES EN BOIS, No 700 rue Dublin, à l'encoignure de la rue Hampson, et

LOTS A BATIR ET COTTAGES CI-DESSOUS DECRITS.

Mme Annie Morère vs Francis Morère et als—Cour Civile de District, Division E—No 76,404.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 1er février 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 14 décembre 1905 et signé en cour ouverte le 20 décembre 1905 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après, à savoir—

No 1. Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le septième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 69, borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Dublin et Dante, désignés comme lots dix et onze et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Dante sur cent vingt (120) pieds de profondeur, moins un triangle ou portion de ditts lots dix et onze, vendu par Henry Lemmer et héritiers de sa femme au Orleans Levee District, exproprié d'après un acte exécuté pardevant George C. Drent, notaire, le 10 mars 1893, enregistré dans le bureau des transferts, livre No 149 folio 76 aussi moins un certain triangle ou portion de terre, vendu à la ville le 22 juin 1900 par acte passé pardevant F. Zengel notaire. Les ventes ci-dessus ont changé les deux bornes originales et les mesurements de dits lots et la correcte description sont comme suit:

Deux certains lots de terre, désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage, daté le 28 décembre 1905, fait par Charles G. Dell'Isle et borné par l'avenue Leake l'avenue St Charles, les rues Dante, Dublin et Levée, et les dits lots mesurant ensemble comme suit: commençant à l'encoignure des rues Dante et Levée, ladite propriété mesurant au long de la rue Dante quinze (15) pieds six (6) pouces auquel point il court vers l'avenue Leake, et à un angle droit à la rue Dante, soixante neuf (69) pieds six (6) pouces à l'avenue Leake de là allant le long de l'avenue Leake et vers l'avenue St Charles à une distance de soixante sept (67) pieds, de là allant sur une ligne oblique vers la levée à une distance de dix sept (17) pieds, au quel point il court à un angle droit une distance de soixante dix (70) pieds six (6) pouces, où il touche la levée sur laquelle elle a une façade courant à l'encoignure de la rue Dante de soixante sept (67) pieds six (6) pouces où il joint le point de départ.

Les améliorations comprennent deux résidences en bois, encoignure des rues Dante et Levée. Une de bâtisses contient sept chambres et se loue 49.00 par mois; l'autre est occupée comme No 601 rue Dante, contenant 6 chambres et se loue $10.00 par mois.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 112 borné par les rues Joliet, Léonidas, Burthe et Elm, désigné par les numéros six, sept, huit et onze et mesurant comme suit: Les lots Nos six, sept et huit mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Joliet sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Le lot No onze mesurant quarante un (41) pieds de face à la rue Elm sur cent cinquante (150) pieds de profondeur; moins cette partie vendue à la ville, d'après un acte devant passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 22 juin 1900, enregistré dans le bureau des transferts livre 176, fol e 446.

Les ventes ci dessus mentionnées ont changé les deux bornes et les mesurements des propriétés ci-dessus, et les bornes et mesurements corrects sont comme suit: ladite propriété est bornée par les rues Joliet, Elm et l'avenue Leake et a été subdivisée, et a les mesurements ou dimensions comme il est ci après démontré.

A Une certaine portion de terre désignée par la lettre "A" sur un certifi at d'arpentage daté le 28 décembre 1905 et fait par Charles G. Del'Isle et d'après celui-ci ladite portion de terre commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Elm et Joliet, et une façade à la rue Joliet de 90 pieds sur la ligne de côté vers le fleuve elle a une profondeur de 119 pieds 2 pouces à un point où il se joint à l'avenue Leake, au long duquel il a une autre profondeur et façade de 55 pieds 6 pouces de la sur une ligne oblique à l'avenue Leake ladite portion de terre courant vers la rue Elm à une distance de 13 pieds 7 pouces, delà sur une ligne parallèle à la rue Elm et courant vers la rue Joliet 41 pieds; de là parallèle à la rue Joliet elle court vers la rue Elm, une distance de 40 pieds au point duquel ledit morceau de terre court parallèlement à la rue Elm une distance de 126 pieds à la rue Joliet où il rejoint le point de départ

Les améliorations comprennent un bon cot age en bois et deux maisons rapportant en tout $23 par mois.

Le cottage est connu comme les Nos 924-26 rue Joliet et contient 4 chambres de chaque côté. Une des résidences faisant face à la Levée et a 4 et trois chambres. L'autre est située dans la cour et est une résidence double contenant six chambres.

B. Un certain lot ou portion de terre dans le même îlet comme la propriété ci dessus décrite et désigné par la lettre B sur un certificat d'arpentage daté le 28 décembre 1905, fait par Charles G. Del'Isle et mesurant 41 pieds de face à la rue Elm sur une profondeur entre ligne parallèles de 100 pieds.

No 3. Un cer ain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans l'îlet No 118 dans le septième district de la Nouvelle Orléans, bornés par les rues Dublin, Dante, Elm et Zimple, désignés comme lots Nos 7 et 13 et mesurant comme suit: le lot No 7, mesurant 30 pieds de face à la rue Dante sur 162 pieds 6 pouces de profondeur, et le lot No 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Dante sur 150 pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant une bonne bâtisse en bois à deux étages avec grand cour sur le côté et dans le fond la maison contenant en tout 6 chambres et office aussi vestibule et galerie à chaque étage. Loué pour $11 par mois; connue comme le numéro municipal No 10 1 rue Dante

No 6 Un ilet de terre irrégulier situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, étant l'îlet No 143, borné par les rues Eagle, Oak, Gén. Ogden, l'avenue Leake et la rue Plum, désigné par la lettre H sur un plan d'arpentage daté le 28 décembre 1905, fait par Charles G. de l'Isle et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 3 pieds dans le fond et sur la ligne de côté vers la rue Gén. Ogden, il a une profondeur de 99 pieds 7 pouces, et sur la ligne de côté vers la rue Eagle il a une profondeur de 125 pieds

No 4. Les certains morceaux ou portions et lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le septième district de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 100, borné par les rues Clinton, Laverlins, Maple et Burthe, désigné et décrit comme suit:

1° Un certain morceau ou portion de terre désigné par la lettre B, sur un tagramme de J. C. Dreaux, ingénieur civil, le 1er mai 1860, annexé à un acte passé pardevant C. C. Parker, ancien notaire de la paroisse Jefferson le 7 mai 1860, étant l'arrière partie des lots quinze et seize et ma que sur iedit plan et mesure entre les lignes A, B, C et D, sur ledit diagramme et mesurant environ 61 pieds, plus ou moins, de face à la rue Lowerline, 60 pieds 2 pouces sur la ligne A B et quatre vingt un (81) pieds quatre (4) pouces sur la ligne A D, étant a division des lots 17, 18 et 19, lesquels font face à la rue Maple

2° Une autre portion de terre contigue au ci dessus dans le fond et étant l'arrière des lots treize et quatorze d'après le même diagramme ci-dessus référé et mesurant 60 pieds 2 pouces sur la ligne en divisant des lots 20 et 21 lequel face à la rue Maple, 6 pieds 2 pouces sur la ligne du lot No 12 qui face à la rue Burthe et 60 pieds sur la ligne de division de la façade de dits lots 13 et 14 ou lot A.

3° Quatre certains lots de terre désignés par les numéros 6, 7, 8 et 9 et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Clinton, maintenant Cherokee, sur cent vingt (120) pieds de profondeur et commençant à une distance de 30 pieds de l'encoignure des rues Clinton, maintenant Cherokee et la rue Burthe.

4° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 11 et 12 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burthe sur 150 pieds de profondeur.

Les propriétés ci dessus ont été subdivisées et seront vendues d'après un plan d'arpentage daté le 28 décembre 1905, fait par Charles G. de l'Isle, à savoir:

A. Le lot L mesurant 87 pieds de face à la rue Cherokee par 120 pieds de profondeur et environ deux cent soixante quinze pieds à la rue Oleander, environ cent soixante dix sept pieds de face à l'avenue Carrollton, environ cent vingt sept pieds de face à la rue Short et courant en une ligne oblique de l'avenue Carrollton à la rue Short et faisant face au Yazoo and Mississipi Valley Railroad.

Les améliorations comprenant une vaste portion de terre de vaseur, borné sur le côté le plus près de la rue Colapissa par les rails de la Yazoo and Mississipi Valley Railroad, et est vis-à-vis de la "Southern Can Company," louée à la somme nominale de $35.00 par mois.

No 9. Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le douzième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 840, borné par les rues Broad, Dorgenois, Ste Anne et Dumaine désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23. Lesdits lots mesurant chacun 31 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine par cent pieds de profondeur. La propriété ci-dessus a été subdivisée et sera vendue d'après un plan daté le 29 décembre 1905, fait par Charles G. Del'Isle à savoir:

A. Le lot "A" mesurant 37 pieds 5 pouces de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Dumaine et Dorgenois.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois contenant 4 chambres de chaque côté et se louant pour $10.00 par mois par côté. Connu comme Nos 2600-02 rue Dumaine.

B. Le lot B est contigu à la propriété ci dessus décrite et mesure 42 pied 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois, contenant 4 chambres de chaque côté et se louant $10.00 par côté connu comme 2606-08 Dumaine

C. Le lot C est contigu au ci-dessus mesurant 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois contenant 4 chambres de chaque côté et se louant $10.00 chaque côté par mois; connu comme Nos 2610-12 rue Dumaine.

No 10 Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le septième district de la ville, dans l'îlet No 88, borné par les rues Dublin Hampson Maple et Madison, formant l'encoignure des rues Dublin et Hampson, comprenant le tout du lot No 20, mesurant 77 pieds 6 pouces de face à la rue Dublin sur une profondeur et façade à la rue Hampson de 120 pieds et une partie du lot No 12 mesurant 15 pieds la rue Hampson, sur 77 pieds 6 pouces de profondeur et est contigu au lot 20 dans le fond Les améliorations sont connues comme No 700 rue Dublin, et comprennent une jolie résidence et épicerie à deux étages en bois contenant grand magasin et huit chambres, cette propriété est à un demi ilet du marché à la rue Dublin et se loue sous bail pour $25.00 par mois.

No 11. Cinq certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent, droits, voies privilèges, servitudes et avantages ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé en cette ville, dans l'îlet No 354, borné par les rues Broad, White, Ursulines et Bellechasse et St Philippe, désigné par les Nos 20, 21, 22, 23, et 24 mesurant comme suit: Le lot No 20 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue St Philippe, 31 pieds, 5 pouces et 6 lignes dans le fond. Les lots Nos 21 et 22 mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue St Philippe, 31 pieds 5 pouces et 6 lignes dans le fond Les lots Nos 23 et 24 mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue St Philippe tout ces dits lots mesurant cent pieds de profondeur

Les améliorations sur la susdite propriété consistent en une bâtisse avec 4 chambres pour laiterie se louant $15 par mois.

No 12 Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet No 4, borné par les rues Lesée Waters, Philip et Soraparu, désigné comme lot No 9 et mesurant 25 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Levée sur quatre vingt quatorze pieds cinq pouces et quatre lignes sur une ligne vers la rue Soraparu et quatre vingt dix pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne vers la rue Philip.

Les améliorations sont connues comme No 2230 rue Tchoupitoulas et comprennent une bâtisse en briques à trois étages et loué pour $25.00 par mois. Le lot court à travers de l'ilet à la rue Water.

Conditions—Comptant. Il est de plus ordonné que toutes les personnes soient référées à Robert J. Maloney, notaire, dans le but de compléter ledit partage. Les acquéreurs assumant les taxes pour l'année 1906, et les actes de vente devant être passées pardevant R. J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Les loyers ne devant pas appartenir aux adjudicataires jusqu'au passage desdits actes, comme la loi l'exige et d'après la loi; les frais devant être payés par la masse.

31 déc—31—janv 7 14 21 28—fév 1

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Bon Cottage Double en Bois.

Splendide voisinage pour location.

Nos 730 et 732 avenue Washington,

Entre les rues Annonciation et Chippewa.

Conrad Kolb, Ex. Test., vs Elizabeth Meurer et al.

No 77,735—Cour Civile de District, Division D

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 25 janvier 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 6me jour de décembre 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Sixième, Annonciation et Chippewa, désigné par la lettre D, sur un devis annexé à un acte passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire, le 2 juillet 1878, lequel lot mesurant trente et un (31) pieds, onze (11) pouces de face à l'avenue Washington par cent dix (110) pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après les titres; mais ledit lot est désigné par la lettre A sur un devis de C. G. Dell'Isle, ingénieur civil, daté le 21 décembre 1905, et mesurant trente (30) pieds onze (11) pouces de face à l'avenue Washington sur cent (10) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double en bois ci-dessus contenant 6 chambres et loué à $14.00 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, portant date égale avec l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, devant être garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les taxes d'Etat pour 1905 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, au frais de l'acquéreur et devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc. L'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

A. D. Danziger, avocat pour le plaignant.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON SIMPLE EN BOIS BIEN PLACÉE

No 1919 rue Sixième,

Entre les rues Remparts et Dryades,

A proximité des Marchés, Ecoles, Lignes de Chars, etc.

SUCCESSION DE ARVEGA DAVIS.

No 77,471—Cour Civile de District, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 11 janvier 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 7 déc. 1905, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 309, (maintenant 1919) rue Sixième, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent trente (230), borné par les rues Sixième, Cinquième, Dryades et St Denis, désigné sur un devis et certificat de voyer fait par E. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 10 novembre 1888 et déposé dans les archives dudit notaire James Frahes, par le No 20, et aussi désigné par le même No 2 sur le rôle d'assessement de la ville de la Nlle-Orléans pour l'année 1888 et mesurant d'après cela en mesure américaine cinquante pieds de face à la rue Sixième la même en largeur dans le fond sur une profondeur sur un côté vers la rue Dryades de deux cents pieds quatre pouces quatre lignes et d'une profondeur sur l'autre lignes de côté vers la rue St Denis de deux cents pieds et quatre lignes; enregistré dans le livre des transferts 136, folio 593.

Les améliorations comprenant la maison en bois ci dessus contenant huit chambres, la propriété ayant une grande cour sur le devant et dans le fond chemin pour voiture, etc., et est bien située.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépot de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur

10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

Succession de Adolph H. Seekmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,477—Division D—Attendu que Ivan F. Seekmann, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph H. Seekmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. S. Benedict, avocat.

3 janv—3 7 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Isidore Simon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 78 073—Division A—Attendu que Ephraim Simon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isidore Simon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Henry L. Lazaras, avocat. 6 jan—6 10 15

Succession de D. Negrotto, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 78,039—Division E—Attendu que Mlle Dora Negrotto a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu D. Negrotto, Jr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. — J Zach Spearing, avocat.

30 déc—30—jan 3 8

Succession de Mme Margareta Grotte.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 77,508 — Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Anna Lotz, veuve de Ferdinand Otto Koelle exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.

29 déc—29—janv 2 7

AVIS AUX CREANCIERS

Joseph David Company, en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paro